



Appel à projets 2016-2017 du Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Candidature de Montpellier Méditerranée Métropole

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

*En guise de prologue, un point de vocabulaire qui a, nous semble-t-il, de l'importance. Ce qui est actuellement mis en œuvre à Montpellier n'est pas un projet agricole et alimentaire, avec un début et une fin déterminées, mais bien une politique, qui s'inscrit dans la durée, s'ancre dans les territoires, et est conçue pour transcender les mandats. Ainsi, peut-être, osant transformer un peu les textes proposés par le Ministère, Montpellier Méditerranée Métropole revendiquerait-elle le droit d'appeler **PAT**, non pas son Projet, mais bien sa **Politique Alimentaire Territoriale**.*

Pour se repérer dans ce dossier de candidature

1. Présentation de l'existant : une dynamique bien engagée, mais encore fragile	2
1.1. L'agroécologie et l'alimentation, piliers fondateurs de la Métropole.....	2
1.2. La structuration, progressive et par l'action, d'une gouvernance agroécologique et alimentaire territoriale	2
× Le socle : la coopération intercommunale.....	2
× La coopération interterritoriale initiée autour du futur pôle métropolitain.....	3
× Un réseau de partenaires étoffé.....	3
× La co-construction en marche	4
× Professionnaliser les acteurs : une composante incontournable du processus	5
2. Pourquoi demander maintenant un co-financement au Plan National de l'Alimentation ?.....	6
2.1. Passer d'une politique publique institutionnelle à une politique alimentaire territoriale : donner à voir l'existant, mutualiser et stimuler les initiatives	6
× Donner à voir la mosaïque territoriale : la proposition d'une plateforme collaborative	6
× Les rendez-vous territoriaux de l'agroécologie et de l'alimentation : le mois de l'agroécologie et les assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation	7
× Stimuler les initiatives : en 2017, celles qui contribuent à réduire la précarité alimentaire.....	8
2.2. Rassembler l'ensemble des acteurs dans une gouvernance partagée	8
× Mettre en place le dispositif de suivi évaluatif	8
× Engager une prospective alimentaire territoriale.....	9
× Déployer la coopérative de services aux communes, notamment en restauration collective.....	9
2.3. Re-territorialiser la consommation alimentaire : faciliter la connexion entre l'offre agricole et la demande alimentaire locales.....	10

1. Présentation de l'existant : une dynamique bien engagée, mais encore fragile

1.1. L'agroécologie et l'alimentation, piliers fondateurs de la Métropole

Depuis 2015, Montpellier Méditerranée Métropole (3M) impulse son projet de métropole autour de sept piliers : santé, numérique, transports et mobilités, développement économique tourisme et industrie, agroécologie et alimentation, culture patrimoine et université, commerce et artisanat. Ce sont ces sept piliers que la Métropole s'engage à structurer, développer et valoriser.

Dans cet objectif, 3M s'attache en particulier à **mobiliser les écosystèmes**, avec pour finalité la construction d'une **vision commune** et de **plans d'actions partagés** avec les acteurs publics et privés du territoire.

C'est ainsi que depuis 2014, la Métropole a engagé une démarche collaborative d'élaboration d'une politique agroécologique et alimentaire métropolitaine, dont la mise en œuvre progressive a débuté mi 2015.

Eminemment transversale, cette politique publique prend appui sur d'autres champs de politiques publiques investis par 3M : aménagement, urbanisme et espaces publics, préservation de la biodiversité, eaux brute et potable, gestion des risques, prévention et gestion des déchets, logistique urbaine, développement économique, insertion par l'économique, cohésion sociale, participation citoyenne, solidarité & éducation, énergies, santé publique, tourisme.

De nombreux éléments de planification et d'action en matière d'agriculture et d'alimentation apparaissent dans des documents structurants de la Métropole, tels que son Schéma de Cohérence Territoriale (2006), actuellement en révision ou son Plan Climat Air Energie Territorial (2013).

Résolue à inscrire dans la durée ce qui est depuis devenu sa Politique Agroécologique et Alimentaire Territoriale, la Métropole a signé à Milan le 16 octobre 2015 le pacte des politiques alimentaires urbaines, au côté d'une centaine de villes du monde. Ce pacte, né d'un constat sur la nécessité, dans le monde actuel, de la prise en compte du volet alimentaire dans les politiques publiques conduites par les autorités locales, engage la Métropole et l'ensemble des signataires à travailler, en coordination avec les programmes nationaux et internationaux, et avec tous les secteurs du système alimentaire « *au développement des systèmes alimentaires durables, inclusifs, résistants, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le rappel des droits fondamentaux, réduisent au maximum le gaspillage, préservent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant.* ».

1.2. La structuration, progressive et par l'action, d'une gouvernance agroécologique et alimentaire territoriale

Le socle : la coopération intercommunale

La politique agroécologique et alimentaire de Montpellier Méditerranée Métropole repose sur un **cadre élaboré à partir des contributions et des préoccupations des élus**. Entre l'automne 2014 et juin 2015, 3M a sollicité un collectif de chercheurs – géographes, sociologues, agronomes - pour un appui à la définition d'une politique agricole et alimentaire sur son territoire. Au cours de deux ateliers réunissant chacun entre 40 et 50 élus et agents des services de la Métropole et de ses 31 communes, chacun a été invité à réagir à un portrait agricole et alimentaire du territoire et à la présentation d'expériences de politiques agricoles et alimentaires pionnières.

Les débats ont permis de commencer à s'approprier un vocabulaire commun et une vision partagée de la mosaïque agricole et alimentaire territoriale. Les débats ont ainsi fait émerger réflexions et pistes d'actions possibles pour une future politique agro-écologique et alimentaire.

La feuille de route initiale est ainsi construite autour de cinq finalités et de six axes opérationnels, votée en juin 2015 par le Conseil Métropolitain. Les finalités, axes opérationnels et principes d'action autour desquels se structure

Les cinq finalités de la politique agroécologique et alimentaire

- Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre
- Soutenir l'économie et l'emploi agricoles et agro-alimentaires.
- Préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles (biodiversité, qualité écologique des eaux, des sols et de l'air).
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique
- Favoriser la cohésion sociale, en soignant le lien avec la nature, les liens entre ville et campagne.

Les axes opérationnels

- Consolider le tissu des fermes agro-écologiques en vente directe
- Favoriser l'approvisionnement local de la ville, en particulier celui de la restauration collective.
- Soutenir l'innovation dans les domaines de la production, de la transformation et des services à l'agriculture.
- Mobiliser les citoyens autour de l'alimentation et du lien producteur consommateur
- Construire une démarche cohérente d'intégration de l'agriculture dans des projets d'aménagement durables.

désormais l'action publique, visent à donner un cadre politique commun afin de permettre l'établissement d'un dialogue fructueux avec l'ensemble des acteurs du paysage agricole et alimentaire territorial. Il n'a jamais été question de décréter une politique monolithique, unilatérale et descendante, mais bien au contraire de **donner un cadre politique clair, durable, pour mieux « faire avec » et « donner à voir » les initiatives existantes et en projet et « agir sur » les leviers les plus efficaces.**

Dès le début de la nouvelle mandature, la volonté a été de **co-construire la politique publique agroécologique et alimentaire avec les communes et leurs élus.** Le Pacte de confiance métropolitain 2014-2020, adopté en conseil dès le 17 juillet 2014, constitue le socle partagé de cette volonté forte de démocratie et de coopération. Trois principes fondateurs régissent ce pacte : les communes demeurent « une petite République dans la grande », l'intercommunalité doit être considérée comme une coopérative d'action publique au service des communes et la Métropole place la solidarité et la coopération au cœur de son projet politique. Ce texte garantit la souveraineté communale et une association étroite des communes à toute politique et prise de décision. Ainsi, en plus des instances politiques métropolitaines classiques, une Conférence des maires hebdomadaire a été mise en place pour discuter des principales thématiques de la Métropole. Elle est l'instance de débat et d'arbitrage des orientations stratégiques. Dans cette assemblée, pas de petites ou grandes communes, toutes ont le même pouvoir de décision. Chaque maire représente une voix. Tous ces sujets majeurs sont préalablement préparés par des groupes de travail composés de Directeurs Généraux des Services des communes et de cadres de la Métropole.

L'approvisionnement des cantines scolaires, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des jardins collectifs, la valorisation des produits et savoir-faire locaux, ou encore plus en amont la remobilisation concertée de foncier pour l'agriculture nourricière : autant de thèmes autour desquels ont travaillé de concert la Métropole et les 31 communes depuis 2015.

Il est apparu très tôt que certaines communes, plus sûrement que d'autres, développent ou cherchent à développer leurs propres projets agricoles et alimentaires, en réponse aux attentes de leurs habitants (cadre de vie, alimentation de qualité, lien social) et dans une optique de développement économique (création d'emplois non délocalisables). La Ville de Grabels, en partenariat avec l'INRA, prévoit ainsi de déposer une candidature dans le cadre du présent Appel à Projets. Le PAT métropolitain est ainsi tissé d'initiatives diverses, avec une représentation et une participation active des communes à nuancer selon les thématiques. A vrai dire, il était initialement prévu que la délibération cadre de juin 2015 soit portée à connaissance de tous les conseils municipaux, afin que l'ensemble des communes puissent s'approprier et partager cette vision du territoire. Chaque conseil municipal était ainsi invité à délibérer sur sa contribution à cette politique agro-écologique et alimentaire, afin que, « *dans la partition collective proposée par la Métropole, chaque commune joue sa propre mélodie qui participe à l'harmonie du concert d'ensemble* ». A l'heure actuelle, seules deux communes ont délibéré à ce titre et pour autant, près d'un tiers d'entre elles ont été actives dans les différents groupes de travail proposés au cours de l'année.

La coopération interterritoriale initiée autour du futur pôle métropolitain

Les défis agricoles et alimentaires de Montpellier Méditerranée Métropole ne s'arrêtent pas à ses frontières administratives. Au sein de la grande région Occitanie, l'avenir se dessine au-delà, en partenariat avec la Métropole de Toulouse bien sûr, et plus au quotidien, avec les **intercommunalités voisines.**

Le **futur pôle métropolitain**, instance politique de projets, permet de mettre ces territoires en réseaux. Structure informelle d'échanges, le pôle métropolitain n'est pas un échelon administratif supplémentaire, mais bien une instance de dialogue autour de thématiques communes. Car à l'évidence, de nombreuses dynamiques publiques et privées sont à l'œuvre sur les territoires voisins, parties prenantes du bassin de production et de consommation montpelliérain. Dans la perspective d'apporter de la cohérence pour les habitants de ce grand territoire, une démarche de partenariat interterritorial est actuellement engagée avec certains d'entre eux, telle la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or ou la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, cette dernière nous aillant d'ailleurs à ce titre informés de leur candidature au présent AAP autour d'un projet tout à fait similaire à celui présenté ici. La thématique « Alimentation et Agriculture » est un volet majeur de la coopération interterritoriale : schéma agricole d'eau brute, parcours agro et oenotouristiques, promotion mutualisée des circuits alimentaires de proximité et des événements « terroir »... Autant de défis à relever ensemble dans les années qui arrivent.

Un réseau de partenaires étoffé

Au fil de l'année 2016, le **réseau des partenaires agricoles** s'est étoffé, aboutissant à la signature de nombreuses conventions de partenariat. La Métropole et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault ont ainsi décidé d'inscrire dans une convention cadre triennale le partenariat initié depuis 2013. Des partenariats ont également été engagés pour la première fois avec l'interprofession régionale Sud et Bio ainsi qu'avec la

Fédération INPACT (Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale) qui rassemble 12 associations¹ engagées dans le développement durable des territoires ruraux. La Métropole et la CA34 ont d'ailleurs souhaité adhérer cette année pour la première fois à l'association Terres en Ville, et ont sollicité la possibilité d'associer le réseau INPACT aux travaux, ce qui a été accordé.

En outre, la Métropole bénéficie de la présence de **2 800 chercheurs sur son territoire sur les thèmes Agriculture – Alimentation – Environnement – Biodiversité**, rassemblés au sein d'Agropolis International. Consciente de l'apport essentiel des chercheurs dans l'élaboration et le suivi de la politique publique d'une part, de l'intérêt scientifique de disposer d'un terrain d'expérimentation participative d'autre part, la Métropole a souhaité engager un partenariat avec la communauté scientifique sur trois défis majeurs : l'approvisionnement local de l'aire urbaine, l'innovation agricole et agroalimentaire, et la gouvernance collaborative. La Métropole adhère depuis de nombreuses années à Agropolis International, dont elle est un des membres fondateurs. Pour autant, cette année, elle a opté pour la première fois pour un conventionnement triennal avec les trois organismes de recherche et d'enseignement supérieur avec lesquels elle travaille presque quotidiennement sur les questions agricoles et alimentaires : Montpellier Sup Agro, l'INRA et le CIRAD. Nous citons ici les axes de coopération identifiés avec ces trois partenaires à titre d'exemple, même si tous les autres partenariats mériteraient d'être détaillés, pour illustrer les liens actifs avec le Plan National de l'Alimentation :

1. Approvisionner et nourrir la ville plus durablement
 - 1.1. Consolider l'activité agricole
 - 1.2. Améliorer l'alimentation des populations précaires
 - 1.3. Lutter contre le gaspillage et encourager la valorisation des biodéchets
 - 1.4. Augmenter la part de produits locaux dans les achats locaux
2. Soutenir l'innovation et renforcer l'attractivité du territoire
 - 2.1. Consolider le tissu d'entreprises innovantes
 - 2.2. Développer la transformation alimentaire locale
 - 2.3. Faciliter le transfert des innovations vers le territoire
3. Construire une gouvernance alimentaire active et collaborative
 - 3.1. Rendre visibles les activités et les résultats de la politique agroécologique et alimentaire et les projets portés par les partenaires
 - 3.2. Contribuer à l'élaboration de la politique publique
 - 3.3. Professionnaliser les acteurs locaux

Sur le territoire montpelliérain, **les initiatives locales en matière d'alimentation et d'agroécologie** sont très nombreuses et souvent remarquables. Elles sont portées par des associations, des professionnels, des chercheurs/enseignants ou des collectivités. Un stagiaire INRA-Métropole en a identifié plus de 400 (hors recherche et enseignement) courant 2015 : jardins familiaux, jardins partagés, marchés de plein vent, paniers de produits locaux, animations pédagogiques autour de l'alimentation auprès des enfants, mobilisations écologiques autour du tri des biodéchets... Et nombreuses sont certainement celles qui ne sont pour l'instant pas recensées. Pour autant, toutes ces initiatives n'ont guère de visibilité et génèrent des retombées économiques, sociales et environnementales qui pourraient être beaucoup plus importantes si elles étaient mises en lien, éventuellement mutualisées et dotées de moyens supplémentaires. Autant de partenaires et d'initiatives pour l'instant dispersées donc.

La co-construction en marche

Plusieurs comités d'orientation multi-partenariaux, rassemblant communes et partenaires, se sont progressivement structurés, pour l'instant animés par les services de la Métropole.

A titre d'exemple, le comité d'orientation Agroécologie citoyenne, est composé des acteurs suivants : la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, le collectif INPACT LR-MP, Terre et Humanisme, les Colibris, BEDE (Semences paysannes), Alternatiba Montpellier, l'association Semeurs de jardins (réseau des jardins partagés), Agropolis International et de la Direction Paysages et Biodiversité de la Ville de Montpellier. En septembre s'est déroulée la première édition, expérimentale, du « Mois de l'Agroécologie » (cf. illustration ci-contre), rassemblant une quinzaine d'événements ayant trait à l'agroécologie et l'alimentation organisés par les partenaires : plusieurs marchés de producteurs, un séminaire scientifique en ligne, des journées portes-ouvertes à la ferme, le festival |S|E|V|E| Scènes d'Expression Végétales, la fête de l'Agriculture biologique de l'Hérault, la grande journée de la Transition citoyenne, incluant *The Meal* - Un repas pour notre Avenir sur le thème 2016 : "l'agroécologie pour



¹ La fédération InPACT Occitanie a été créée en mars 2016 ; elle regroupe 12 membres : Accueil Paysan LR, ADEAR-LR, ARDEAR MP, Boutiques Paysannes LR, FRCIVAM LR-MP, Marchés Paysans LR, Nature & Progrès 11, Solidarité Paysans LR, Terracoopa (Espaces-Test LR), Terre de Liens LR, Terre de Liens MP et Terres Vivantes.

une assiette solidaire". La Métropole a pris en charge la conception et l'édition des outils de communication ainsi que l'organisation de deux ateliers-débats citoyens à la Médiathèque W. Shakespeare au Petit Bard. Cette première réalisation collective signe que la co-construction est possible et que la transition vers l'agroécologie est à l'œuvre et constitue une clé pour l'avenir des exploitations du territoire. Elle a néanmoins mis en exergue le besoin impérieux de s'accorder sur les termes et le cap de cette mobilisation collective.



Autre exemple de dynamique multi-partenaire : Montpellier fait partie des 5 réseaux thématiques #FrenchTech #Foodtech labellisés l'été dernier par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, visant la mise en synergie et le soutien aux projets structurants du territoire (comme le Mas Numérique, la Chaire AgroTIC, l'institut de convergence #DitiTag, le pôle de compétitivité Qualimed...), une évolution des circuits d'approvisionnement et l'émergence de produits et services alimentaires adaptés à l'évolution de nos modes de vie. L'animation de ce réseau est assurée par Montpellier Sup Agro, en lien étroit avec la Métropole.

Dernier exemple : La Métropole, la CCI de Montpellier, la Chambre d'agriculture de l'Hérault et une douzaine de grandes et moyennes surfaces du territoire ont signé en mai 2016 *un protocole d'accord pour une Métropole durable*. Dans la suite de la COP21, ce protocole témoigne de l'engagement solidaire des parties prenantes à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le protocole engage les acteurs sur plusieurs axes prioritaires :

- Promouvoir les circuits de proximité en privilégiant la commercialisation auprès des citoyens de denrées produites localement ;
- Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire en accroissant les relations avec les associations qui au quotidien sur le terrain assurent la collecte et la distribution des invendus ;
- Réduire les déchets, améliorer la valorisation des déchets en favorisant le tri sélectif et diminuer les emballages.

Un comité de suivi, composé des représentants des partenaires signataires, a été créé pour contribuer au bon fonctionnement des actions mises en place. Faute de moyens et de temps, l'animation de cette dynamique pourtant majeure s'est hélas réduite au strict minimum depuis la signature.

Une leçon majeure de l'expérimentation de ces deux dernières années : la collaboration s'étaye aussi grâce à des outils. Après une étape décisive de formation à la collaboration et à ses outils par l'association Outils Réseaux en 2014, l'équipe s'est rodée progressivement à ces nouvelles modalités de travail et utilise désormais les *espaces de co-écriture* (<http://pad.coop-tic.eu>) et les *techniques d'animation coopératives* (voir <http://www.multibao.org/> ou www.gamestorming.com). L'équipe a ouvert un *wiki* <http://site-coop.net/Mtp>, d'abord conçu comme outil interne, pour expérimenter, et progressivement mis au service des projets et des partenaires. Dites innovantes, ces techniques sont en définitives surtout fédératrices, efficaces et, en prime, souvent ludiques !

Professionnaliser les acteurs : une composante incontournable du processus

Afin de continuer à étayer le référentiel commun et familiariser les agents et les élus de la Métropole et des 31 communes avec les défis agroécologiques et alimentaires du territoire, quatre visites de fermes ont été organisées en 2016 ainsi que deux matinées de formation-action avec des chercheurs. Une démarche pour l'instant timide, que la Métropole souhaite développer en 2017/2018.

Il est également question au sein du comité d'orientation Agroécologie citoyenne de coécrire une « un référentiel commun », qui préciserait le cap collectif et les étapes à franchir ensemble pour l'atteindre.

De même, la démarche de mobilisation et d'aménagement de foncier public pour la création progressive de nouvelles entreprises agricoles a soulevé la question des critères objectifs permettant de mesurer la contribution des projets installés à la politique publique. Le tableau des objectifs de suivi de la mise en œuvre de la politique agro-écologique et alimentaire, construit par l'équipe lors du premier AAP sur foncier public métropole en 2016, garantit la rigueur de la démarche et de la sélection des projets. Il nécessite à présent d'être approprié par les organismes partenaires.

2. Pourquoi demander maintenant un co-financement au Plan National de l'Alimentation ?

En cette fin d'année 2016, après une phase de concertation avec les communes en 2014-2015, et après avoir travaillé depuis un an et demi avec les acteurs de l'écosystème alimentaire et agricole territorial, la collectivité et ses partenaires prennent toute la mesure de ce qu'il reste à co-construire. Structurée progressivement autour d'actions concrètes qu'il convient de poursuivre, la gouvernance alimentaire territoriale est encore balbutiante et fragile.

Le défi de 2017/2018 est double :

- * d'une part, **arriver à poursuivre la dynamique engagée alors que tous les projets émergents en 2016 sont à présent en phase de développement.** Leur mise en œuvre exige du temps d'animation dont la Métropole ne dispose pas actuellement et qu'il semble difficile d'externaliser ; on prendra la mesure du déficit dans les moyens à déployer ci-dessous pour que la PAT continue de se déployer comme prévu ;
- * d'autre part, **passer d'une politique publique pour l'instant plutôt institutionnelle (la Métropole fait ou soutient) à une politique alimentaire territoriale (la Métropole donne à voir, fédère, mutualise...).**

Les actions présentées ci-dessous ne sont pas les seules émergeant à la feuille de route 2017-2018 : tout présenter eût pris plus de 10 pages. Le parti pris est celui du potentiel financeur : ne sont présentées ici que les actions les plus en phase avec les champs de l'appel à projet. Chaque projet est présenté en quelques lignes, avec ses livrables, critères d'évaluation et moyens à déployer pour la mise en œuvre opérationnelle sur deux ans. Le budget total (299 000€) est donc bien évidemment considérable au regard des sommes disponibles dans le présent APP. Pour autant, il nous a semblé essentiel de ne pas choisir entre ces actions participant à l'ancrage territorial et visant « à améliorer les impacts économiques, sociaux, environnementaux et nutritionnels de l'alimentation »², que le territoire aura du mal à conduire correctement sans soutien financier complémentaire. D'autres actions, engagées, financées par ailleurs et poursuivies en 2017/2018, telles la mobilisation de foncier public pour l'alimentation, l'animation du réseau thématique FoodTech ou encore la qualification d'immobilier d'entreprise spécifique à la transformation alimentaire, n'apparaissent ainsi pas dans ce dossier. La maquette financière, jointe à ce dossier, récapitule les actions décrites ci-dessous et leur plan de financement actuel, y compris un co-financement de 50 000€ sollicité dans le cadre de cet APP. La collectivité et ses partenaires se réservent bien sûr la possibilité de solliciter d'autres sources de financement dans l'avenir.

2.1. Passer d'une politique publique institutionnelle à une politique alimentaire territoriale : donner à voir l'existant, mutualiser et stimuler les initiatives

Donner à voir la mosaïque territoriale : la proposition d'une plateforme collaborative

Tous les travaux des groupes de travail mis en place en 2015-2016 convergent sur la pertinence de **la mise en place d'une plateforme collaborative des initiatives** visant quatre publics (jeune public, grand public, professionnels, recherche/enseignement supérieur) autour de trois premiers « objets » :

- un agenda mutualisé : fêtes de terroir, rendez-vous de mise à l'honneur des produits locaux, ateliers du goût, initiations à la permaculture, ciné-débats autour de l'agriculture et de l'alimentation durable, conférences, formations, colloques scientifiques... L'agenda est foisonnant, mais si peu lisible pour l'habitant ou le touriste !
- une cartographie intelligente et interactive des circuits alimentaires de proximité permettant d'identifier facilement les lieux où s'approvisionner en produits locaux (dont ceux issus de l'agroécologie) tels que les points de vente collectifs, les paniers, les marchés de plein vent, les primeurs...
- les lieux ressources de ce foisonnement : les fermes dites « fermes ressources » bien sûr, les magasins (classiques et moins classiques comme les supermarchés associatifs et solidaire) et les marchés (ci-dessus) mais aussi l'écolothèque, les associations, les médiathèques, les jardins collectifs, les composteurs collectifs...

Co-construite, la démarche collective vise ainsi à :

- favoriser l'appropriation du message agroécologique sur le territoire, en faisant du lien entre les gens déjà investis sur le sujet et militants, mais aussi en touchant progressivement des publics moins convaincus *a priori* par l'agroécologie et l'alimentation locale,
- faciliter le passage de l'idée (« j'aimerais bien jardiner mais je ne sais pas... ») au projet (« je jardine ! »), en permettant à chacun de savoir vers qui se tourner pour apprendre comment faire ici, maintenant. Les

² Extrait de l'APP PNA, page 3

acteurs du territoire sont nombreux, actifs et mobilisés pour contribuer à « l'agroécologisation » de la métropole !

Le Conseil Métropolitain a voté le 25 octobre 2016 une délibération approuvant la création de cette plateforme collaborative. Il en outre reconnu à l'unanimité que l'esprit coopératif dans lequel le projet est élaboré requiert d'apporter un soin particulier aux conditions juridiques concernant la propriété des contenus postés. Une charte rédigée par les parties prenantes permettra de déterminer les contenus acceptables ainsi que les modalités de gestion de ces contenus. Il est proposé notamment de privilégier la licence **Creative Commons BY-SA** qui autorise l'utilisateur à partager et adapter l'œuvre, pour toute utilisation, y compris commerciale, dans les mêmes conditions c'est-à-dire avec la même licence avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée et en créditant l'œuvre.

NB : Il n'est pas impossible qu'au fil des projets apparaissent d'autres usages possibles de cette plateforme, à l'attention des professionnels ou des chercheurs par exemple. Des liens devront dans tous les cas être tissés avec l'agenda d'Agropolis International, avec celui de la Chambre ou du réseau INPACT à l'intention des professionnels. Pour autant, conscients qu'il vaut mieux des petits pas assurés que des grands projets souvent fragiles, l'ensemble des partenaires s'accordent pour cibler d'abord le grand public (jeune et moins jeune), jugé prioritaire parmi les bénéficiaires.

Livrables :

- Plateforme collaborative (site internet et application smartphone) : cartographie, base de données...
- Charte commune de la plateforme

Critères d'évaluation

- Nombre d'initiatives recensées sur la plateforme (des chiffres qu'on espère en croissance !)
- Nombre de partenaires associés au projet
- Dynamique partenariale autour de ces projets (critères à déterminer)

Moyens

- Temps d'animation évalué à 30% d'un cadre A - équivalent temps plein à la Métropole
- Prestation de conception et édition du site internet
- Prestation de conception et édition de l'application smartphone

Poursuivre l'organisation d'un rendez-vous territorial de l'agroécologie et de l'alimentation : le mois de l'agroécologie

« Donner à voir » ne peut pas se faire uniquement de façon dématérialisée ! L'alimentation est, peut-être avant tout, une affaire de lien, de convivialité. Si le comité d'orientation continue d'estimer que cela est pertinent et possible, il est prévu de continuer d'organiser le mois de l'agroécologie en septembre chaque année.

NB : En outre, la Métropole souhaite soutenir l'organisation pour la première fois en France, des journées de formation et d'échanges sur ces thèmes en 2018 et en 2020. Ce projet n'émerge pas à la feuille de route présentée dans la maquette financière dans la mesure où le tour de table financier n'est actuellement pas abouti et où un soutien spécifique pourra être sollicité auprès du MAAF. Ces assises rassembleraient 300 à 400 fonctionnaires de la fonction publique territoriale, leurs prestataires, opérateurs, aménageurs, architectes-urbanistes, spécialistes des espaces verts paysagers, etc... Deux jours de conférences, tables-rondes et ateliers participatifs (de co-production) précéderaient des visites de terrain. Les années impaires, Terres en Villes imagine pouvoir confier l'organisation des assises à une autre métropole de son réseau. La Chaire Unesco Alimentations du Monde (ADM), localisée à Montpellier, propose en outre d'adosser son colloque international (3ème journée) à cet événement, afin de favoriser les synergies et maximiser le visitorat.

L'organisation de ces Assises devrait être assurée par Agropolis International, épaulée d'un comité technique comprenant : 3M, le CNFPT, Terres en Ville, la Chaire Unesco ADM, la DRAAF Occitanie, l'Académie de l'Agriculture de France. Les partenaires associés pourraient être : la Chambre d'agriculture de l'Hérault, la fédération InPACT LR-MP, l'agence régionale de la santé, le Réseau du Jardin dans tous ses états (JTSE), Plantes et Cité, la Fédération française du Paysage (FFP). Il pourrait être proposé au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt d'en assurer le haut patronage, d'autant plus que la FAO souhaite également s'associer à ce projet innovant, dans le cadre du Pacte de Milan des Politiques Alimentaires Urbaines.

Livrables :

- Programme du mois de l'agroécologie (2017 et 2018)
- Programme des Assises de l'Agroécologie et de l'Alimentation 2018

Critères d'évaluation

- Nombre d'événements inscrits à l'agenda du mois de l'agroécologie
- Dynamique partenariale autour de ces projets (critères à déterminer)

Moyens

- Temps d'animation évalué à 20% cadre A - équivalent temps plein à la Métropole

Stimuler les initiatives > en 2017, celles qui contribuent à réduire la précarité alimentaire

La société civile et le secteur privé ont un rôle crucial à jouer dans l'alimentation de la population urbaine, en contribuant par leur expérience, des innovations et des campagnes à créer des systèmes alimentaires plus durables et en contribuant à une politique alimentaire urbaine fondée sur le droit et l'inclusion sociale.

Sur la base de ce constat, la Ville et la Métropole envisagent en 2017 de lancer un « appel à envies³ » pour stimuler l'action citoyenne en faveur de l'amélioration de l'alimentation des personnes en situation de précarité alimentaire, notamment dans les quartiers prioritaires référencés au contrat de ville.

En fonction de l'évaluation du dispositif 2017, le projet sera reconduit (ou pas) en 2018, sur une thématique restant à déterminer. Pour l'instant, la ligne 2018 n'apparaît pas dans la maquette financière présentée ici.

Livrables :

- Cahier des charges de l'appel à envies (y compris cadrage juridique)
- Catalogue des candidatures reçues

Critères d'évaluation

- Nombre de candidatures
- Qualitativement : dynamique de collaboration engagée entre les porteurs de projets
- Pertinence et impact des projets financés sur la situation alimentaire des personnes en situation de précarité

Moyens

- Temps d'animation évalué à 10% cadre A - équivalent temps plein à la Métropole
- Enveloppe de micro-financements d'initiatives (20k€)

NB : La DRAAF Occitanie contribuera à co-financer ce projet à hauteur de 10 000€ en 2017.

2.2. Rassembler l'ensemble des acteurs dans une gouvernance partagée

Mettre en place le dispositif de suivi évaluatif

Le travail partenarial engagé incite à s'assurer que les actions envisagées répondent bien aux besoins des acteurs de l'écosystème (citoyens, profession agricole, grossistes, commerce de bouche, associations, acteurs institutionnels...) et à mettre en cohérence ces besoins avec les actions déjà réalisées par l'écosystème, permettant notamment de préciser les leviers et les modalités d'action de la Métropole. 2017 doit ainsi être l'année de la mise en place d'un suivi évaluatif, avec l'appui de la Direction du Pilotage et du Contrôle de Gestion de la Métropole et conduit en partenariat avec les acteurs de cette politique et notamment les chercheurs. Il convient de définir ensemble les modalités de ce suivi évaluatif, de le partager avec l'ensemble de l'écosystème et d'en imaginer la gouvernance globale.

Il s'agira de donner davantage de lisibilité externe sur les dispositifs prévus, en termes de finalités et résultats attendus pour les bénéficiaires, soit la population du territoire et les acteurs économiques du territoire en tant qu'intermédiaire ou usager finaux des dispositifs (association, agriculteurs, entreprises de transformation, distributeurs...). Par ailleurs, **en interne**, alors que 2017 est l'année de la mutualisation des services entre la Ville de Montpellier et la Métropole, une meilleure lisibilité des rôles et engagements de chacun doit être mis en évidence et partagé, la politique agroécologique et alimentaire étant par nature, transversale. L'ensemble de ce travail permettra de prioriser la feuille de route territoriale en ajustant

l'adéquation entre les ambitions affichées et les moyens dédiés à la mise en œuvre des opérations.

L'étude envisagée sera certainement une évaluation ex-ante de la P2A, soit par définition « *l'analyse du contexte à l'origine de l'intervention publique, le contenu de cette intervention, les conditions de mise en œuvre et les réalisations, résultats et effets attendus* »

Livrables :

- Lecture stratégique des leviers d'actions possibles mettant en évidence les convergences entre besoins / dispositifs existants sur le territoire et le programme 3M envisagé.
- Proposition d'actions nouvelles déployées sur d'autres territoires et d'autres collectivités (parangonnage)
- Grille de suivi évaluatif (objectifs stratégiques, actions, résultats attendus, indicateurs, critères, impacts)

Critères d'évaluation

- Existence du dispositif
- Degré et qualité de la co-construction du dispositif avec l'écosystème
- Place de la politique agroécologique et alimentaire dans l'organigramme finalisé des services

Moyens

- Temps d'animation évalué à 10% d'un cadre A - équivalent temps plein à la Métropole
- Recrutement d'un stagiaire de 6 mois – Evaluation des Politiques Publiques
- Prestation d'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage (budget 30k€)

³ A la différence d'un appel à projets, un appel à envies recense et finance l'ensemble des propositions reçues, sous réserve qu'elles respectent bien le cahier des charges. Il est plus question de valoriser les initiatives et de les amener à se rencontrer, que de les mettre en situation de concurrence les unes avec les autres pour obtenir des financements.

Engager une prospective alimentaire territoriale

ou : « comment mangera-t-on à Montpellier dans une ou deux générations ? »

Au cours de l'état des lieux des restaurations collectives conduit en 2016, apparaissent de premiers éléments de prospective alimentaire. Les communes ont répondu aux questions : « quelle alimentation pour demain ? » et « quelle cantine pour demain ? ». On voit ainsi les priorités émerger autour de la qualité, de la proximité, de la formation du personnel... Il apparaît pourtant clairement que les communes sont faiblement informées de ce qu'attendent leurs concitoyens en matière d'alimentation (seulement 47% des communes déclarent connaître les attentes, la plupart les anticipent sans les connaître). Un chiffre d'autant plus faible qu'il est relatif au nombre de communes et non au nombre d'habitants : en l'occurrence, la Ville de Montpellier (soit plus de 65% des habitants de la Métropole) fait partie des communes qui ne savent pas précisément ce qu'attendent leurs concitoyens.

Les exercices « habituels » de débat citoyen autour de l'alimentation ne reflètent souvent que les avis d'une minorité de militants, quelle que soit la nature de leurs engagements. Une prospective alimentaire grand public sur le sujet, conduite avec méthode sur l'ensemble du territoire de la Métropole apparaît comme un préalable indispensable pour « fixer le cap ». En parallèle, la Métropole espère pouvoir proposer à ses partenaires de conduire avec eux le second volet de cette prospective, assurant l'ancrage territorial, et commençant à rassembler une véritable "gouvernance alimentaire territoriale". Il s'agirait ensuite de se fixer collectivement un cap et déterminer une série de 'petits pas' à faire pour l'atteindre, sur la base de la cartographie des initiatives (ce que chacun fait déjà).

Livrables :

- Un diagnostic territorial des besoins citoyens et professionnels en matière d'alimentation
- Une mise en perspective des défis liés à l'agriculture et l'alimentation sur le territoire, rassemblant l'ensemble des acteurs de l'écosystème dans une approche commune.
- La mise en évidence des modalités d'une gouvernance territoriale partagée à venir

Critères d'évaluation

- Existence de la démarche
- Nombre de structures et de personnes associées/concertées

Moyens

- Temps d'animation évalué à 10% d'un cadre A - équivalent temps plein à la Métropole
- Prestation d'Assistante à Maîtrise d'Ouvrage (budget 30k€)

Déployer la coopérative de services aux communes, notamment en restauration collective

Afin de construire un approvisionnement de proximité durable et pérenne des restaurations collectives (RC) du territoire (communes, collèges, lycées, CROUS, EPHADs et opérateurs privés), la Métropole a engagé un état des lieux global et fidèle des pratiques métropolitaines en RC et notamment des différentes stratégies mises en œuvre (politiques alimentaires et d'achat), des modes de gestion et des types de production utilisés, des volumes d'achat et de production existants. L'ensemble des communes auront été auditées d'ici le 31 décembre 2016, pour une restitution de l'étude programmée en janvier 2017.

L'équipe intervient également en assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes ou syndicats mixtes en charge de la restauration scolaire, afin d'apporter son expertise et appui dans la rédaction du cahier des charges du marché de fourniture de prestations repas. Elle peut participer aux différentes réunions (choix, cadrage, commissions menus) et assurer si nécessaire un appui au suivi du respect de l'approvisionnement local dans le cadre du marché. Une telle AMO a été conduite auprès du SIVOM « Bérange-Cadoule-Salaison », du groupement « Lavérune-Pignan-Saussan-Murviel » et des communes de Juvignac, Montferrier, Fabrègues et Prades. Les résultats convergent vers une amélioration notable de la qualité des repas, de la fréquentation des restaurants scolaires et du degré de satisfaction des usagers (élèves, parents, encadrants). La poursuite de cette démarche apparaît pertinente pour améliorer durablement l'alimentation en restauration collective sur le territoire.

Livrables :

- Grille d'évaluation d'une politique alimentaire communale, en particulier de la RC et du gaspillage alimentaire
- Rapport d'activité et questionnaire de satisfaction des bénéficiaires

Critères d'évaluation

- Nombre d'AMO aux communes
- Degré de satisfaction des bénéficiaires

Moyens

- Temps d'animation évalué à 10% d'un cadre A - équivalent temps plein à la Métropole

2.3. Re-territorialiser la consommation alimentaire : faciliter la connexion entre l'offre agricole et la demande alimentaire locales

Les acteurs professionnels de la distribution alimentaire sont de plus en plus nombreux à renoncer à se fournir en local, faute de connaissance fine de l'offre alimentaire locale, de l'assurance de disponibilité des produits en quantité suffisante, de temps à y consacrer et de facilités logistiques. Cela est particulièrement avéré pour ceux qui ne se déplacent pas (ou plus) sur les Marchés d'Intérêt National.

Aussi le MIN de Montpellier Méditerranée Métropole souhaite-t-il faire évoluer les modalités de mise en marché des produits commercialisés sur le carreau des producteurs, en proposant aux acheteurs (restaurateurs, primeurs, grossistes, GMS et restaurations collectives) des informations actualisées sur la diversité des produits et leurs volumes disponibles, semaine après semaine.

Par ailleurs, l'état des lieux de la restauration collective a précisément révélé la nécessité de faciliter le lien entre acheteurs et fournisseurs locaux en RC. La connexion entre l'offre de produits alimentaires et la demande des cantines et autres restaurations collectives n'est pas évidente : produit par produit, il s'agit de s'assurer que la production existe en local, que la qualité correspond au cahier des charges, que les volumes sont suffisants, que la logistique est fonctionnelle et bien sûr que les prix correspondent. Afin de recenser et connaître l'offre disponible sur le territoire métropolitain ou proche, l'équipe a déjà rencontré de nombreux acteurs du bassin de production qui produisent ou transforment des produits alimentaires ou distribuent déjà à la restauration collective.

Les deux démarches engagées en 2016 par le MIN et la Métropole convergent donc sur le constat que la saisonnalité des produits locaux, leur disponibilité hebdomadaire et leurs fournisseurs sont mal connues des acheteurs. L'action proposée consiste donc à consolider un « guide en temps réel » des produits agricoles locaux, qui comprendrait :

- Une « vitrine » des produits locaux, présentant, pour chaque produit : le périmètre de proximité, une cartographie des producteurs-fournisseurs locaux, les volumes disponibles par fournisseur, le volume total dans le périmètre, et bien sûr la saisonnalité des produits ;
- Un annuaire géolocalisé des producteurs-fournisseurs ;
- Une cartographie des outils structurants utilisés par les opérateurs métropolitains : abattoirs, ateliers de transformation, unités de production culinaire (ces infrastructures étant pour la plupart situées hors métropole).

Le guide doit être conçu de façon interactive et collaborative, afin de faciliter les mises à jour et mettre efficacement en relation directe fournisseurs et acheteurs. L'action cible tous les acheteurs professionnels potentiels (restaurateurs traditionnels, collectifs, grossistes, alimentations générales, halles et marchés, primeurs, traiteurs, GMS,...), sur un périmètre de 4 départements (34, 30, 12, 48) du MIN de Montpellier.

Les partenaires souhaitent finaliser en 2017 un travail d'analyse des produits sur lesquels la demande est importante et nécessite un ajustement significatif de l'offre. Ils choisiront ensuite, fin 2017-2018, quelques filières cibles (un légume (salade), un fruit (tomate), une céréale (blé), une viande (agneau) ?) et mandateront les Organisations Professionnelles Agricoles partenaires (Chambre d'Agriculture de l'Hérault, INPACT, Sud et Bio) et ainsi que Languedoc Roussillon Industries Agroalimentaires (LRIA), pour appuyer la structuration de ces filières, c'est-à-dire accompagner des agriculteurs et transformateurs sur des itinéraires techniques correspondants.

Ce projet est très étroitement corrélé à l'émergence sur le MIN d'un Centre de Distribution Urbain, mis à l'étude dans le Schéma directeur du MIN (début de l'étude prévu au printemps 2017), outil clé pour la relocalisation de l'alimentation et la réduction des flux logistiques alimentaires et non alimentaires.

Livrables :

- Schéma de connexion offre/demande alimentaire sur le territoire
- « Guide en temps réel » (pages internet, application smartphone, base de données interactive, cartographie interactive, procédures d'utilisation)
- Rapport d'analyse et d'activité sur chaque filière cible

Critères d'évaluation

- Degré d'ajustement offre/demande (évolution des volumes échangés en local)
- Nombre d'opérateurs (fournisseurs + acheteurs) référencés sur la plateforme, dont actifs
- Réduction de l'empreinte alimentaire territoriale (économie carbone réalisée par la relocalisation d'une partie des flux alimentaires approvisionnant la ville)

Moyens

- Temps d'animation évalué à 40% d'un cadre A - équivalent temps plein à la Métropole
- Temps d'animation évalué à 80% d'un chargé de planification au MIN, embauché à compter de juillet 2017
- Prestation d'élaboration du « Guide en temps réel »